

VOL 10 NO. 3

LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET AVIS PUBLICS

CONCOURS PHOTO DES CHAISES ADIRONDACK GÉANTES

Partez à la recherche des 9 chaises Adirondack géantes installées un peu partout au travers de la ville. Installez-vous sur chacune des chaises afin de photographier les plus belles prises de vue. Lorsque ce sera fait, faites-nous parvenir vos photos à agent@leroy.ca ou apportez-les en format 4X6 à l'hôtel de ville pour participer.

RÈGLEMENTS

- Il doit y avoir 9 photos, une prise dans chacune des chaises
- Une seule inscription par famille
- Identifier les photos selon la famille et la couleur de la chaise (ex: Tremblay, bleu)

PRIX

- Une chaise « style œuf » suspendue
- Un foyer extérieur
- Une jardinière sur mesure construite par l'entreprise de Léry: Ma jardinière

Pour les résidents seulement.

Le concours se termine le jeudi 31 août 2023 à 17h.

Les gagnants seront annoncés le jeudi 7 septembre 2023.



GOLF

Tournoi de golf du Club Optimiste de Léry

Tournoi de golf du Club Optimiste de Léry - Vegas à deux
Samedi 10 juin 2023 au Club de golf Bellevue

Prix : 150 \$ Incluant la partie de golf, la voiturette, le brunch, le souper (bavette), le cocktail, la soirée dansante ainsi que le mini buffet de fin soirée.

Prix pour le souper seulement : 60 \$

Le cocktail sera servi à 18 h, suivi de la soirée dansante et du mini buffet de fin soirée.

Prix pour le golf seulement : 90 \$

Pour inscription, contactez Jocelyne Schmidt au 514 220-7244





LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS

TOUS LES MERCREDIS SOIRS
ÉCOLE DE L'ARCHIPEL

EN CE MOMENT: BADMINTON ET PICKLEBALL

PRIX DU TERRAIN POUR 1 HEURE: 15\$
PLAGES HORRAIRES: 18H30 À 19H30 ET
19H45 À 20H45

RÉSERVATIONS EN LIGNE SUR QIDIGO
PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.LERY.CA

SOUPER EN BLANC DE LÉRY

SAMEDI 15 JUILLET 2023

Quai municipal de Léry

VOUS DEVEZ ÊTRE
VÊTU DE BLANC

SOUPER SERVI À 18H
SPECTACLE À 19H

★ PRIX : 40 \$

BILLET EN VENTE À PARTIR DU 10 JUIN 2023

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.LERY.CA

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-451, ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le Conseil municipal de la Ville de Léry statuera, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mercredi 21 juin 2023, en la salle Adolphe-Leduc, sur une demande de dérogation mineure (DM2023-01) au Règlement de zonage numéro 2016-451, et ses amendements :

IMMEUBLE VISÉ

Le lot portant le numéro 6 448 646 afin d'y ériger une habitation unifamiliale isolée située au 10, rue Madeleine Marchand (projet domiciliaire du **Quartier de l'école**)

RÉGLÉNTATION CONCERNÉE

Règlement de zonage numéro 2016-451, Annexe B - Grille des usages et normes à la zone H01-85, le rapport de coefficient d'occupation du sol (COS) doit être d'un minimum de 0,45.

MODIFICATION DEMANDÉE POUR CET IMMEUBLE

La demande a pour effet d'autoriser le rapport de COS de 0,42 alors que la norme indique 0.45, soit une dérogation de 0,03.

Les éléments dérogatoires sont soulevés au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Danny Drolet daté du 13 février 2023 sous le numéro de minute 41908 pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 448 646 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ces dossiers.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 25^e jour du mois de mai 2023

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition constitué en vertu du Règlement relatif à la démolition des immeubles numéro 2016-458 de la Ville de Léry a reçu une demande de démolition des immeubles situés au :

- **1031, chemin du Lac-Saint-Louis,**

Conformément au règlement 2016-458, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, au plus tard 21 juin 2023 à 12h00, faire connaître son opposition motivée au secrétaire-trésorier de la Ville de Léry par courriel à l'adresse dg@leroy.ca ou par la poste à l'adresse 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry (Québec) J6N 1E8.

Le Comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une rencontre qui sera tenue le 21 juin 2023.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 25^e jour du mois de mai 2023

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 10 mai 2023, le premier projet de règlement suivant a été adopté :

- Premier projet de règlement numéro 2023-519 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 et ayant pour objet de remplacer la grille des usages et des normes de la zone H01-79.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 21 juin 2023** à 19h au 1, rue de l'Hôtel-de-ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire au sujet d'intégrer le PAE de la Pointe Goyette au règlement de zonage. Le projet de règlement peut être consulté sans frais aux bureaux de l'Hôtel de Ville, situés au 1, rue de l'Hôtel-de-ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

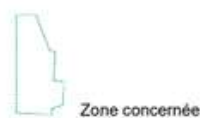
La zone concernée par le projet de règlement 2023-519, soit la zone H01-79, est située à l'extrême ouest de la Ville de Léry. Un plan de localisation de cette zone est disponible en annexe A du présent avis. Elle est délimitée au nord par le bout de la Pointe Goyette et le Lac Saint-Louis, au sud par la limite arrière des parcelles donnant sur le boulevard de Léry, à l'est par la limite des anciennes terres agricoles jouxtant le ruisseau Saint-Zéphirin et à l'ouest pas la limite entre les municipalités de Léry et Beauharnois..

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 16^e jour du mois de mai 2023

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE A



Carte réalisée sur la base du règlement de zonage 2016-451 à l'aide du logiciel JMap

Échelle 1 : 2 432

16 mai 2023

